

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 17/07/2024

ID : 039-243900420-20240715-123_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 juillet 2024

Date de convocation

09 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 15 juillet à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Germigney au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Demande de subvention Etat – DRAC (DGD)

N°123/2024

Nombre de membres
11

Présents

6

Représentés

0

Excusés

5

Votants

6

Présents

Mesdames Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne.

Excusés Mmes Pate, Giancatarino, MM. Truchot, Théry, Vuillet.

Absents

Exposé des motifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°98/2024 du 3 juin 2024, par laquelle le Conseil communautaire validait la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Bourgogne Franche-Comté pour la période 2024-2026,

Considérant que les médiathèques du Val d'Amour ont besoin d'investir dans quelques équipements mobiliers et matériels,

Considérant que dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), l'Etat accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'équipement et l'aménagement des bibliothèques. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers,

Considérant le plan de financement suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| | HT | | HT |
| 3 tours à mangas (ASLER) | 2168,86 € | État - DRAC (DGD) | 1639 € |
| 1 bac BD adultes (DPC) | 463,98 € | CCVA - Autofinancement | 1640,54 € |
| 1 bac albums jeunesse (BCI Eurobib) | 646,70 € | | |
| Total | 3 279,54 € | Total | 3 279,54 € |

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amour peut déposer une demande de subvention Etat – DRAC (DGD) auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté afin de solliciter une aide de l'Etat pour le financement de l'achat de mobiliers et matériels,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite une aide auprès de la DRAC Bourgogne Franche-Comté – DGD Equipements matériels et mobiliers pour le financement de l'acquisition de mobiliers et matériels des médiathèques du Val d'Amour,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Stéphane Ramaux
Secrétaire de séance

